



Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2019

Le vingt-huit juin deux mil dix-neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de dix-huit, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du vingt-deux juin deux mil dix-neuf.

Etaient présents :

MILLAN Vincent	MOURET Annick	BONNET Maurice	RÉMY Éliane
		MOREAU Jean-Michel	COUTY Christine
GODET Jérémie			CHAUMETTE Marie-José
GUY Jean-Paul		SOULAS Emmanuel	
	FAUCONNIER Jean-Marie	ROUTET Sévérine	
		LIVERNETTE Ludovic	DURIS Anne-Marie
TISSIER Jean-François		AUBIN Jean-Marie	DERRIER Evelyne
GIRARD Jean-Claude			

Etaient absentes :

Mmes MOREAU C. et DEJOIE

Etaient excusés :

Mmes FERNIQUE, POYOT, CHAVENAUD, GRAVEREAUX et GAULTIER
Et MM. QUINET, SAPIN, LAVIGNE et FRADETAL

Qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes et MM. RÉMY, CHAUMETTE, BONNET, COUTY, LIVERNETTE, FAUCONNIER, MOURET, MOREAU JMM, MILLAN.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sévérine ROUTET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire : nous nous retrouvons pour une séance complémentaire à celle du 21 juin 2019 pour deux raisons, une délibération proposée tardivement et remise sur table qui nécessitait le temps à chacun de l'étudier de façon plus détaillée, celle qui concernait la création d'un syndicat d'eau potable entre les communes du Pêchereau, d'Argenton et Le Menoux, et en cours de conseil il a été signalé que nous avons oublié dans l'ordre du jour le vote du compte administratif et que celui-ci n'ayant pas été demandé d'être rajouté en début de séance, nous verrons le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats et le budget supplémentaire.
Pas de comptes rendus donc, que vous aurez en octobre ainsi que le compte rendu des délégations.

Ordre du jour

1. Budget Principal - Compte de Gestion du Receveur Municipal 2018 1

Le quorum n'étant plus atteint en cours de séance, les points, ci-dessous, ont fait l'objet d'un report à une séance ultérieure :

- Budget Principal – Compte Administratif 2018
- Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2018
- Budget Principal – Budget supplémentaire 2019
- Budget Principal - Bilan annuel des cessions immobilières 2018
- Création d'un syndicat intercommunal pour l'eau potable

1. Budget Principal - Compte de Gestion du Receveur Municipal 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Receveur municipal nous a transmis le compte de gestion de la commune, pour l'exercice 2018. Après examen, ce document est conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce compte de gestion.

COMMENTAIRES ET VOTE :

Monsieur le Maire : concernant le compte administratif, chacun a eu loisir de l'étudier et d'en faire sa propre analyse. Chacun aujourd'hui est libre de livrer son analyse et donc de faire part de ses remarques. Monsieur AUBIN s'exprimera et je répondrais. Une fois ces interventions terminées, nous passerons au vote du compte de gestion et je me retirerai pour passer au vote du compte administratif. Ensuite nous présenterons l'affectation des résultats et le budget supplémentaire.

En quelques mots, ce compte administratif ressemble en nombre de points à d'autres. La remarque que je souhaite apporter est le fait que nous avons maîtrisé un certain nombre de dépenses et nous livrons donc un compte administratif plus serré et plus tenu que l'année précédente mais du même ordre de grandeur.

Monsieur AUBIN : je voudrais rappeler aux conseillers présents que lors de la Commission Administration Générale du 17 juin, je me suis étonné de la baisse des charges à caractère général, 150 000 euros par rapport à 2017, en particulier sur l'eau -60%, l'alimentation scolaire -27%, les transports collectifs -16%, l'énergie, etc... Je vous en ai demandé la raison.

Vous avez alors reconnu ne pas avoir rattaché à 2018 les dépenses exécutées au 31-12-2018 si les factures n'étaient pas parvenues à cette date.

Je vous ai rappelé qu'Argenton devait tenir une comptabilité d'engagement et vous ai indiqué mon souhait de consulter les documents comptables pour voir si le montant des dépenses non rattachées était significatif et de nature à bouleverser le résultat.

Vous m'avez alors interdit formellement d'effectuer cette vérification, précisant que la porte de la mairie sera close. Encore un exemple de ce que j'ai ressenti comme une méthode d'intimidation et de pression afin de bafouer les droits de l'opposition.

J'ai dû vous adresser un mail le lendemain renouvelant expressément et officiellement ma requête pour que vous accédiez à nos droits les plus élémentaires et me laissiez donc procéder à ma recherche.

J'ai ainsi pu relever les dépenses dont le service était fait avant le 31/12/2018 et qui n'ont pas été rattachées à 2018 mais décalées sur 2019, elles s'élèvent à un montant de 228 000 euros.

L'épargne disponible de 2018 n'est donc plus de - 2000 euros mais de - 230 000 euros. L'épargne disponible c'est-à-dire ce qu'il manque pour faire face au remboursement d'emprunt de l'année.

Lors du conseil municipal du 14/12/2018, je vous avais indiqué que l'épargne disponible à mon sens serait négative d'au moins 200 000 euros. Vous m'aviez répondu qu'elle devrait être équilibrée «maintenant que la photo commence à être plus précise». Vous aviez donc déjà prévu, à cette date, de décaler ces charges afin de présenter des comptes non déficitaires.

A cette irrégularité grave, s'ajoute votre pratique récurrente depuis deux ans, de constater des emprunts supérieurs aux besoins de financement des investissements. Après les 206 000 de 2017, vous avez majoré les recettes d'investissements de 2018 de 90 000 soit un total de 296 000 euros.

L'excédent financier réel n'est donc plus de 417 000 € comme il apparaît mais lorsqu'on enlève les charges décalées de 228 000, les emprunts sans fondement de 296 000, la situation réelle est négative de - 107 059 euros.

Ces procédés s'analysent en une falsification du compte administratif puisque l'on constate l'altération frauduleuse de la vérité, de façon intentionnelle, et dans le but de masquer la situation déficitaire de la commune.

D'ailleurs, à la lecture du budget supplémentaire 2019 nous constatons que vous avez prévu de rectifier une partie de ce décalage de dépenses au 31/12/2019, puisque les « autres dépenses de gestion » passent de 1 208 KE en 2018 à 1 517 KE en 2019...soit plus de 25% d'une année à l'autre. Encore une preuve que le décalage de charges fin 2018 est bien intentionnel.

Vous vous êtes engagé dans la voie de la falsification des comptes administratifs afin de masquer votre mauvaise gestion et ce afin de ne pas compromettre vos chances de réélection. C'est votre choix et votre responsabilité.

Monsieur le Maire : circule donc sur la table, la courbe d'emprunt identique toujours dans le même sens au fur et à mesure des années s'écoulant. Vous l'avez en euros réactualisés et en euros constants. Ce que je souhaite dire par rapport à ce compte administratif, c'est qu'il y a une vision strictement réglementaire comptable, c'est celle que vous avez choisie, vous êtes dans l'opposition, vous nous dites que je cherche à préserver mes chances de réélection, j'aurais tendance à dire que vous êtes dans votre rôle et vous cherchez vous à conquérir, vous cherchez les petites failles qui pourraient apparaître. Ce que je tiens à rappeler ici c'est que ça fera 25 ans en 2020 que nous n'avons pas décidé

une seule hausse de fiscalité sur les taux, je voudrais qu'on cherche de façon sérieuse quelles sont les communes qui depuis 25 ans sont restées sur les mêmes taux. Nous avons effectivement depuis deux exercices réalisés aucun emprunt alors que nous avons continué d'investir, ce qui veut dire que quand on dit que je suis obligé d'emprunter pour payer la dette, ce n'est pas vrai car nous continuons de rembourser la dette en 2018, en 2017 et que nous n'avons fait aucun emprunt. Je tiens à dire aussi quand même parce qu'il ne faudrait pas semer le trouble que absolument tous les fournisseurs sont payés en temps et en heure et nous n'avons eu aucune remarque de leur part et que tout le travail que nous avons conduit durant cette mandature c'est un travail d'optimisation des meilleures organisations de nos services, de meilleure gestion des deniers publics et que toujours en maîtrisant la masse salariale et les dépenses de fonctionnement nous avons mis en place je rappelle rapidement, un service de navette pour les personnes âgées tous les jours, repris en gestion directe le marché couvert, mis en place une balayeuse qui sert tous les jours, des accueils de loisirs qui fonctionnent le mercredi matin en plus du mercredi après-midi, les petites vacances en plus des 6-12 ans pour les adolescents de 12 à 17 ans, et enfin nous avons mis en place un espace numérique pour tous, Bazaweb. Tout ça, avec une parfaite maîtrise du budget et en veillant à ce que nos administrés soient toujours pleinement satisfaits de ce rendu.

A chacun sa vision, une vision comptable et réglementaire, nous nous avons une vision du service public, des enjeux politiques, une vision de ce qui est bien pour notre territoire. Je vous remercie et propose qu'on passe au vote. Concernant le compte de gestion.

VOTE POUR A LA MAJORITÉ LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

Monsieur le Maire : je me retire pour le compte administratif.

Madame MOURET : je soumetts au vote le compte administratif.

Monsieur LIVERNETTE : je voudrais rappeler maintenant que le maire est sorti – et c'est pour cela qu'il sort – pour qu'on puisse parler et voter librement.

Madame MOURET et les élus de la majorité : non non non non non

Monsieur LIVERNETTE : si vous ne me laissez pas la parole, on se lève et on s'en va, vous n'avez pas le quorum et le compte administratif n'est pas voté.

Madame MOURET : on vous a expliqué les règles, maintenant on vote.

Monsieur LIVERNETTE : si vous voulez, on se lève, vous êtes moins de quinze, vous ne passerez pas votre compte administratif ce soir.

Madame MOURET : Monsieur le Maire vous a demandé si vous souhaitiez prendre la parole, vous n'avez pas voulu.

Monsieur LIVERNETTE : je voulais simplement interpeler les conseillers municipaux en disant que ce qui a été dit est suffisamment grave pour que vous preniez pleinement conscience du vote que vous allez faire.

Madame MOURET : mais on a tous bien conscience de ce qu'on fait

Monsieur LIVERNETTE : que chacun prenne bien conscience du vote qu'il va faire.

Madame MOURET : on en a conscience et on est des gens responsables, ne vous inquiétez pas. Je soumetts au vote le compte administratif.

Monsieur BONNET : attends deux secondes Annick, il faut que je réponde, on nous traite de tricheur, de menteur, de falsificateur, à un moment ça commence à bien faire. D'autant que hier soir au conseil communautaire, on a appris que des actes ont été signés alors que le dossier n'était pas passé à la

conservation des hypothèques. Il a fait une pirouette pour régulariser la situation. Je prends acte que chacun a pris sa responsabilité pour sortir du carcan administratif dans l'intérêt de la collectivité et que c'est ce que nous faisons souvent car nous sommes souvent confrontés nous élus à ce genre de confrontation avec l'administratif, la technique comptable et l'intérêt de la collectivité. Sans parler de conflit d'intérêt...

Madame MOURET : Maurice tu n'as pas demandé la parole

Monsieur BONNET : oui mais j'irai jusqu'au bout car je commence à en avoir marre...

LES ELUS DE L'OPPOSITION QUITTENT LA SALLE, LE QUORUM N'EST PLUS ATTEINT.

La séance est close à 18h18